

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Arrêté du 07 FEV. 2019

portant désignation des représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre

NOR : PRNG 1904246U

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 fixant la composition du comité technique des directions départementales interministérielles ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales sur le fondement de l'arrêté susvisé,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre, en application du III de l'article 11 du décret du 3 décembre 2009 susvisé, est composé comme suit concernant les représentants de l'administration :

- M. Marc GUILLAUME, Secrétaire général du Gouvernement, président ;
- M. Serge DUVAL, Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre :

- désignés par Force ouvrière :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Monsieur Laurent JANVIER
- Madame Sandrine FOURCHER-MICHELIN
- Monsieur Stéphane TOUZET
- Madame Gisèle VIMONT

- **en qualité de membres suppléants :**

- Monsieur Joël CANGE
- Madame Marie-Ange FRANCISCHI
- Monsieur Dominique GENDRON
- Monsieur Jacky VERBAUWHEDE

- désignés par l'Union nationale des syndicats autonomes :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Monsieur Franck BAUDE
- Monsieur Robert BAYLOCQ
- Madame Martine HARNICHARD

- **en qualité de membres suppléants :**

- Madame Stéphanie GAUTHE-HAUQUIN
- Monsieur Steve MAZENS
- Monsieur Stéphane ROCHE

- désignés par la Confédération générale du travail – Union générale des fédérations de fonctionnaires :

- **en qualité de membres titulaires :**

- Madame Nathalie GRUNWALD
- Monsieur Fabrice MASOULIE

- **en qualité de membres suppléants :**

- Madame Sandrine DIOT
- Monsieur Guilhem SARLANDIE

- désignés par la Confédération française démocratique du travail :

- en qualité de membre titulaire :

-Madame Myriam PRIGENT

- en qualité de membre suppléant :

-Monsieur Eric TAVERNIER

Article 3

L'arrêté du 6 février 2015 modifié portant désignation des représentants des personnels au comité technique des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre est abrogé.

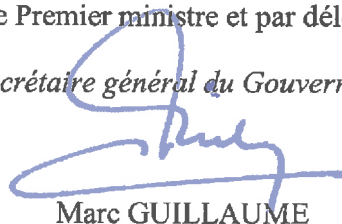
Fait le

07 FEV. 2019

Le Premier ministre,

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,



Marc GUILLAUME